

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 10 juillet 2020 à 19h00 à la salle de sport Roger Béteille.

Rabastens, le 04/07/2020

Présents: GERAUD Nicolas, CADENE Isabelle, GARRIGUES Serge, BOURDET Françoise, DE CARRIERE Alain, MOUISSET Jean-Claude, LECLAIR Jean-Guy, RUFFIO Jean-Paul, DE GUERDAVID Anne, SOYEZ Evelyne, PELISSIER Laurent, LAROCHE Christian, BRAS Dominique, BOUSLAMA-LEGRAND Leïla, COLOMB Kévin, LECLERE Audrey, MATIGNON Aurore, MALBEC Manuel, BOZZO Paul, LEGRAND Christian, BARNES Ann, CAMPREDON Sarah, ALBAREDE Marie-Luce, BREST Alain, MADESCLAIR Sandrine

Représentés :

MALRIC Marie-Hélène représentée par LAROCHE Christian
PAYA DELMON Ludivine représentée par GERAUD Nicolas
LEWEZYK JANSSEN Anaïs représentée par LECLERE Audrey
REILLES Montserrat représentée par CAMPREDON Sarah

Secrétaire de séance : Christian LAROCHE

Ordre du jour:

1/ Election des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs le 27/09/2020

2/ Création et composition de la commission d'appel d'offres

3/ Création de commissions extra-municipales

4/ Désignation des membres du conseil d'administration de l'EHPAD

5/ CCAS: fixation et élection des représentants au conseil d'administration du CCAS

Questions diverses

1- ELECTION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR L'ÉLECTION DES SÉNATEURS LE 27/09/2020

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à la convocation des conseils municipaux en vue de l'élection des délégués des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre, il est procédé à l'élection.

Résultat du vote :

Les élus délégués pour l'élection des sénateurs sont : Nicolas GERAUD, Isabelle CADENE, Serge GARRIGUES, Françoise BOURDET, Alain DE CARRIÈRE, Marie Hélène MALRIC, Jean Claude MOUISSET, Ludivine PAYA DELMON, Jean Guy LECLAIR, Audrey LECLERE, Christian LAROCHE, Anne DE GUERDAVID, Dominique BRAS, Sarah CAMPREDON, Paul BOZZO

2- CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire indique que :

Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT.

En application des dispositions de l'article L 1411-5 du CGCT, la commission est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3500 habitants et plus, par le Maire ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le vote a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée renonce de manière unanime au vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande ainsi au conseil municipal d'élire les 5 membres titulaires ainsi que les 5 suppléants.

La liste ainsi proposée fait acte de candidature :

Président de droit : Nicolas GERAUD Maire

Titulaires	Suppléants
Serge GARRIGUES	Marie-Hélène MALRIC
Ludivine PAYA DELMON	Christian LAROCHE
Anaïs LEWEZYK JANSSEN	Manuel MALBEC
Paul BOZZO	Sarah CAMPREDON
Alain BREST	Marie-Luce ALBAREDE

Il est également proposé que Madame Sandrine MADESCLAIR siège sans voix délibérative à la commission d'appel d'offres eu égard de la représentativité des listes de la minorité/opposition municipale.

Il est ensuite procédé au vote :

Nombre de votants : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de suffrages exprimés :29

Résultat : la liste proposée par Monsieur le Maire est validée par **29 voix POUR**

La composition de la commission d'appel d'offres est arrêtée selon la liste suivante :

Président de droit : Nicolas GERAUD Maire

Titulaires	Suppléants
Serge GARRIGUES	Marie-Hélène MALRIC
Ludivine PAYA DELMON	Christian LAROCHE
Anaïs LEWEZYK JANSSEN	Manuel MALBEC
Paul BOZZO	Sarah CAMPREDON
Alain BREST	Marie-Luce ALBAREDE
Sandrine MADESCLAIR siège sans voix délibérative	

3- CRÉATION DE COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Considérant que le nombre de commissions communales et extra-municipales ainsi que le nombre de membres qui les composent est librement fixé par le conseil municipal,

Considérant que dans les communes de 1000 habitants ou plus les commissions doivent être composées de manière à respecter le principe de représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante,

Considérant que pour permettre de mettre en œuvre les projets de la nouvelle équipe municipale il est important d'y associer des personnes extérieures au conseil municipal,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la constitution de commissions extra-municipales ainsi qu'il suit :

La commission solidarités
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Françoise BOURDET
Madame Evelyne SOYEZ
Madame Leïla BOUSLAMA-LEGRAND
Monsieur Jean-Paul RUFFIO
Monsieur Manuel MALBEC
Monsieur Christian LEGRAND
Madame Ann BARNES
Madame Marie-Luce ALBAREDE
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission attractivité économique
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Alain De CARRIERE
Monsieur Jean-Claude MOUISSET
Madame Audrey LECLERE
Monsieur Kévin COLOMB
Madame Sarah CAMPREDON
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission mobilités
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Monsieur Jean-Claude MOUISSET
Madame Françoise BOURDET
Monsieur Alain De CARRIERE
Madame Marie-Hélène MALRIC
Monsieur Christian LAROCHE
Monsieur Paul BOZZO
Madame Ann BARNES
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission Tranquillité publique
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Monsieur Serge GARRIGUES
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Alain De CARRIERE
Monsieur Jean-Guy LECLAIR
Madame Aurore MATIGNON

Madame Sarah CAMPREDON
Madame Montserrat REILLES
Monsieur Alain BREST
Madame Sandrine MADESCLAIR

La commission du marché
Président : Monsieur Nicolas GERAUD
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Alain De CARRIERE
Madame Audrey LECLERE
Madame Anne De GUERDAVID
Monsieur Dominique BRAS
Monsieur Paul BOZZO
Monsieur Christian LEGRAND
Madame Marie-Luce ALBAREDE
Madame Sandrine MADESCLAIR

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, et après en avoir délibéré, les commissions extra-municipales proposées sont constituées **à l'unanimité** telles que mentionnées ci-dessus par Monsieur le Maire.

Madame Sarah CAMPREDON demande communication de la liste des commissions créées et souhaite également savoir si d'autres commissions seront créées.

Monsieur le Maire indique que cette liste sera communiquée à l'ensemble des membres du conseil par messagerie électronique et qu'effectivement d'autres commissions, communales cette fois, seront créées lors du prochain conseil municipal en septembre.

4- DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

Conformément à l'article R315-6 du code de l'action sociale et des familles il convient de désigner 3 représentants de la collectivité territoriale de rattachement, dont le maire à l'EHPAD de Rabastens.

Il est proposé au conseil la composition telle que suit :

Président de droit : Nicolas GERAUD Maire
Délégués : Madame Françoise BOURDET
Monsieur Jean-Paul RUFFIO

Après en avoir délibéré, par **22 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS** (BOZZO Paul, LEGRAND Christian, BARNES Ann, CAMPREDON Sarah (+ procuration Mme REILLES), ALBAREDE Marie-Luce, BREST Alain) les membres suivants sont désignés pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD :

Président de droit : Nicolas GERAUD Maire
Délégués : Madame Françoise BOURDET
Monsieur Jean-Paul RUFFIO

5- CCAS: FIXATION ET ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS qui ne peut être supérieur à 16.

Il comprend en nombre égal au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- de fixer à 16 le nombre de représentants selon la répartition telle que mentionnée ci-dessus
- de procéder à l'élection des 8 représentants élus ainsi qu'il suit :

Président de droit : Monsieur Nicolas GERAUD, Maire
Délégués :
Madame Françoise BOURDET
Madame Isabelle CADENE
Monsieur Serge GARRIGUES
Madame Evelyne SOYEZ
Monsieur Christian LEGRAND
Madame Marie-Luce ALBAREDE
Madame Sandrine MADESCLAIR

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret, et après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** fixe le nombre de membres à 16 et accepte d'élire en son sein ses représentants au CCAS selon la liste telle que proposée par Monsieur le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite donner quelques informations à l'assemblée :

- Concernant le plan de circulation : deux réunions publiques se tiendront les 18 et 25 juillet de 9h30 à 11h à la Halle le but étant d'associer les Rabastinois au travail qui va être mené par la commission extra municipale « mobilités ».
Monsieur Paul BOZZO indique que les délais sont courts pour informer les Rabastinois.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des premières réunions, que la commission extra-municipale permettra aussi d'associer d'autres personnes que les élus aux travaux de la commission.
Monsieur Christian LAROCHE rajoute qu'il s'agit des premières réunions, pour rapidement engager la réflexion sur ce dossier.
Madame Sandrine MADESCLAIR indique que plus de personnes auraient pu être présentes aux réunions en septembre.
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une démarche participative, si effectivement il est jugé que peu de gens se mobilisent sur ces deux dates, d'autres réunions seront organisées en septembre.
Madame Isabelle CADENE rajoute que c'est déjà une première prise de contact avec les Rabastinois dans le cadre de la participation démocratique.
- Concernant le règlement intérieur : celui-ci devra être validé dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal. C'est Monsieur Serge GARRIGUES qui sera chargé de son élaboration, l'opposition et les minorités seront consultées.
- Concernant la communication des documents administratifs : toutes les demandes des élus doivent être adressées par mail à Madame Carole BEAUGENDRE.
- Le prochain conseil municipal est prévu le 15 septembre à 19h.
- Madame Sarah CAMPREDON souhaite connaître les orientations politiques sur les commissions.
La commission attractivité économique par exemple n'est pas un sujet strictement communal alors que des commissions telles que la commission urbanisme ne sont pas encore créées.
Monsieur le Maire indique que l'agglo est à Técou, que les Rabastinois ont besoin de proximité, bien connaître les difficultés de nos artisans et commerçants est très important pour savoir quoi leur apporter.
Madame Sarah CAMPREDON souhaite comprendre la finalité.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agira de porter les bons sujets devant la Communauté d'agglomération.

- Monsieur Alain BREST indique que la page facebook de la mairie est inactive.

Madame Isabelle CADENE précise que le problème est résolu, il s'agissait un problème d'identifiant.

- Monsieur le Maire indique que les arrêtés de délégation aux 8 adjoints et 13 conseillers municipaux délégués seront signés les 13 et 15 juillet prochains. L'enveloppe s'élève à 101 280,24 € annuel.

Monsieur Alain BREST regrette le montant de l'enveloppe.

Monsieur le Maire rappelle que le collectif est important et ne pense pas que cela soit dans ce domaine qu'il faille chercher à faire des économies. Il souhaite faire une gestion saine de la commune mais pour cela il veut une dynamique dans son équipe.

- Monsieur Alain BREST souhaite savoir si un courrier a pu être adressé au Préfet de Région.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été adressé en début de semaine à Monsieur le Préfet de Région comme il avait été indiqué lors du conseil municipal du 04 juillet.

Monsieur Paul BOZZO indique que le bon de commande pour l'abattage a été signé par le précédent Maire.

Monsieur le Maire indique qu'un contact a été pris avec la société qui attend la décision de la commune selon les échanges à venir avec la Préfecture de Région.

Monsieur le Maire rappelle que les questions orales doivent être adressées 48 heures avant la séance.

Monsieur Alain BREST indique que le règlement intérieur devra être toiletté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h37.